



1804

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ
SOUS LA VOÛTE CÉLESTE PAR 48 DEGRÉS 50 MINUTES 14 SECONDES DE LATITUDE NORD
ZÉNITH DE PARIS

À nos Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Sublimes Princes du Royal Secret, Grands Inspecteurs Inquisiteurs
Commandeurs, Grands Élus Chevaliers Kadosch, Souverains Princes Chevaliers Rose-Croix, Grands Élus Parfaits et Sublimes
Maçons, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets,
À tous les Francs-Maçons du Rite Écossais Ancien et Accepté répandus sur la surface du globe,
Faisons savoir :

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté du Puissant Lieutenant Grand Commandeur et des Souverains
Grands Inspecteurs Généraux du 33^e et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté composant le Suprême Conseil de
France, Chefs, Protecteurs et Vrais Conservateurs de l'Ordre, avons nommé

CHEVALIER ROSE CROIX, 18^e DEGRÉ DE NOTRE RITE

Notre Très Cher Frère **Joseph PEREZ**
Inscrit au contrôle du Souverain Chapitre N° C 55 à la Vallée de **MARSEILLE**
Sous le titre distinctif **FIDES ET CARITAS**

Voulant que ce Frère jouisse des avantages, droits, prérogatives et honneurs attachés à ce degré, qu'il en exerce les attributions
en conformité des Constitutions, Règlements généraux et particuliers de notre Ordre et qu'il soit partout reconnu en cette
qualité, lui avons fait délivrer le présent bref dûment certifié, signé, scellé et timbré de notre Sceau, pour constater à la fois le
degré qui lui est conféré et son inscription au contrôle particulier de notre 18^e degré sous le N° 12912

Mandons et ordonnons à tous les Maçons réguliers, à tous les Ateliers de notre Juridiction, invitons tous autres Maçons ou
Corps maçonniques réguliers de tous degrés, au nom de cette réciprocité de devoirs, d'amitié et de bienveillance qui nous lie et
nous unit, à le reconnaître aux degré et titre énoncés et à remplir envers lui tous les devoirs prescrits par les lois de l'Ordre.

Fait et donné en Tenue du Suprême Conseil, le 12/01/2011

LE TRÈS PUISSANT SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR



LE PUISSANT LIEUTENANT GRAND COMMANDEUR



LE GRAND SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



LE GARDE DES SCEAUX DU RITE



LE GRAND TRÉSORIER



Certifié, signé, contresigné et timbré des Sceaux et Timbres
du Suprême Conseil de France par nous,
Souverain Grand Inspecteur Général.